

TOUT SAVOIR SUR VOTRE TÉLÉBADGE *Liber-t*

GUIDE PRATIQUE
d'installation et d'utilisation



plus d'infos
sur circlek.lu

Madame, Monsieur,

Vous avez adopté le service télébadge Liber-t et nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez.

Avec le télébadge Liber-t, vous gagnerez du temps sur l'ensemble du réseau autoroutier français et éviterez les notes de frais.

Dans ce livret vous trouverez des conseils d'installation et d'utilisation pour profiter pleinement de votre télébadge. Lisez-le attentivement et n'hésitez pas à le consulter au besoin !

En souhaitant que votre télébadge vous apporte pleine satisfaction.

L'équipe Cartes & Mobilité

L'organisme qui vous a remis ce support, Circle K Luxembourg et TotalEnergies Marketing France, en tant que responsables conjoints de traitement, vous informent que vos données personnelles (données d'identification et professionnelles) peuvent être collectées lors de l'utilisation de ce télébadge.

Pour toute information complémentaire ou exercice de vos droits, nous vous invitons à vous rapprocher du gestionnaire de flotte de votre entreprise.



VOTRE TÉLÉBADGE EN 4 POINTS



1



Installez votre télébadger sur le pare-brise dans la **zone prévue** à cet effet.

→ Plus d'infos page 6

2



Empruntez les voies **signalées par le symbole** ou à défaut

→ Plus d'infos page 4

3



Respectez une distance de sécurité de 4 mètres avec le véhicule qui vous précède.

4



Avancez au pas. **Attendez que le feu soit vert** avant de passer.



Laissez votre télébadger fixé sur le pare-brise lors de votre passage au péage.

→ Plus d'infos page 5



Certaines voies sont réservées aux véhicules de moins de 2 mètres. Soyez vigilant si vous avez un chargement sur le toit !

Le personnel autoroutier, soucieux d'améliorer vos conditions de passage, est souvent amené à traverser les voies de péage.

Merci de rester vigilant.

COMMENT INSTALLER VOTRE TÉLÉBADGE ?

Pour assurer le bon fonctionnement de votre télébadge, positionnez-le sur le pare-brise, dans la partie matérialisée par des petites pastilles noires situées près de votre rétroviseur ou par une zone plus claire située en bas de votre pare-brise. connaissance de ce mode d'emploi express !



Assurez-vous que la **surface** du pare-brise sur laquelle vous allez fixer votre télébadge soit **propre**. Évitez de le coller lorsque votre parebrise est chaud.



Faites un **essai de positionnement** du support avant d'ôter la protection de l'adhésif (utilisable une seule fois).

Vérifiez que l'insertion du télébadge se fait sans difficulté.



Décolliez la protection de l'adhésif du support. **Apposez le support sans le télébadge** dans la zone prévue. Appuyez quelques secondes.



Insérez votre télébadge dans son support.



Veillez à bien positionner votre télébadge !

S'il n'est pas détecté en entrée ou en sortie, vous risquez d'être facturé du trajet le plus long.



Ne manipulez pas votre télébadge pendant le passage au péage. Votre télébadge doit être fixé dans son support, sur le pare-brise.

Toute manipulation pendant votre passage dans le couloir de péage peut gêner son bon fonctionnement et empêcher l'ouverture de la barrière.

QUESTIONS/RÉPONSES



Pourquoi faut-il installer le télébadge à un endroit précis sur votre pare-brise ?

La plupart des véhicules sont équipés d'un pare-brise athermique qui réfléchit les ondes. Une zone, matérialisée par des petites pastilles noires situées près de votre rétroviseur ou par une zone plus claire située en bas de votre pare-brise, est prévue par le constructeur de votre véhicule pour permettre le bon fonctionnement de votre télébadge.

Comment prolonger la durée de vie de votre télébadge ?

La batterie de votre télébadge peut s'user prématurément dans les cas suivants :

- Exposition à une source de chaleur excessive,
- Proximité immédiate d'un téléphone portable,
- Véhicule garé dans un endroit équipé d'un système de surveillance à radar hyperfréquence.

Que faire en cas de dysfonctionnement du télébadge ?

N'essayez pas de l'ouvrir.
Contactez votre interlocuteur habituel.

À quoi sert l'étiquette code barre sur votre télébadge ?

Elle permet une lecture manuelle de votre télébadge en cas de dysfonctionnement.

Ne l'ôtez pas et ne la détériorez pas.



Si vous n'utilisez pas votre télébadge, rangez-le dans sa pochette de protection.

- pour éviter toute usure prématurée de la batterie,
- si vous ne souhaitez pas régler votre péage ou votre parking avec votre télébadge. Ainsi, il ne sera pas détecté par l'antenne et vous éviterez une double facturation.



Que faire en cas de perte ou de vol de votre télébadge ?

Contactez immédiatement le
(+352) 26 37 57 57 service disponible 24/7.

QUELLES VOIES UTILISER ?

LORSQUE VOUS ENTREZ SUR L'AUTOROUTE

Quelle que soit votre classe de véhicule, empruntez une voie télépéage 📶 ou à défaut 📶 ⬇️

Si la voie de péage est équipée d'un gabarit, alors elle est exclusivement réservée aux véhicules de moins de 2 mètres de hauteur (véhicules légers de classe 1).

Si votre télébadge n'est pas détecté en entrée

Prenez le ticket qui vous est distribué par l'automate. Puis, lorsque vous quitterez l'autoroute, empruntez une voie mixte 📶 ⬇️ en présentant votre ticket au receveur ou en l'insérant dans la borne automatique et suivez les consignes (communiquées sur les automates, par le personnel en voie ou par interphone). Votre point d'entrée est ainsi identifié et votre transaction est enregistrée via votre télébadge. Le montant correspondant à votre trajet sera alors porté sur votre facture.

LORSQUE VOUS SORTEZ DE L'AUTOROUTE

Si vous circulez dans un véhicule léger de moins de 2 mètres (classe 1)

Pour un bon fonctionnement de votre télébadge et par sécurité :

- Roulez au pas pour assurer une bonne détection de votre passage (émission d'un bip),
- respectez une distance minimum de 4 mètres avec le véhicule qui vous précède,
- surveillez le feu vert qui sera la preuve d'un passage réussi,
- si la barrière est déjà ouverte à votre arrivée, il est impératif d'attendre le passage du feu au vert.

ATTENTION ! Lorsque vous avez un chargement sur le toit de votre véhicule et que l'ensemble dépasse une hauteur totale de 2 mètres, vous devez emprunter une voie mixte 📶 ⬇️ ou une voie dédiée télépéage 📶 sans gabarit.

Si vous circulez dans un véhicule léger de plus de 2 mètres (classe 2) ou à moto (classe 5)

Vous devez emprunter une voie mixte 📶 ⬇️ ou une voie dédiée télépéage 📶 sans gabarit.



CLASSE 1

Véhicules légers



CLASSE 2

Véhicules intermédiaires



CLASSE 5

Motos, side-cars, triques




RÉGLEZ VOTRE STATIONNEMENT DANS LES PARKINGS



De nombreux parkings notamment INDIGO acceptent le règlement par télébadge.

Comment régler votre parking :

- Prenez un ticket en entrée,
- en sortie, empruntez une voie présentant le symbole télébadge ,
- insérez votre ticket dans la borne de sortie : votre télébadge est identifié et commande l'ouverture de la barrière,
- la barrière s'ouvre quand vous prenez votre justificatif de paiement.

Le montant total de vos frais de stationnement sera porté sur chacune de vos factures.



La solution qui vous ouvre la route partout en France !



Plus d'infos sur circlek.lu

ck.lu-mobility@circlek.lu +352 26 37 57 57

CIRCLE **K**™

